



RAPPORT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Bruno-de-Kamouraska,

À titre de maire et conformément à l'article 955 (Ab. 2017, c.13, a.101) du *Code municipal du Québec*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport des faits saillants du rapport financier de l'année 2020 de la Municipalité.

RAPPORT FINANCIER 2020

Le rapport financier 2020 a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021 par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Revenus de fonctionnement et d'investissement	1 484 162 \$
Charges	1 139 737 \$
Résultats avant affectation	344 425 \$
Revenus d'investissement	441 006 \$
Amortissement	289 244 \$
Remboursement dette à long terme	94 990 \$
Affectations	13 309 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	84 364 \$

Excédent accumulé

Excédent fonctionnement non affecté	183 894 \$
Excédent fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	128 497 \$

Excédent accumulé au 31-12-2020 312 391 \$

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

L'exercice 2020 prévoyait des recettes de 979 297 \$ et des dépenses de 979 297 \$.

Au 31 décembre 2020, l'évaluation imposable s'élève à 52 804 800 \$. Le taux de taxation a été fixé à 0,9460/100 \$ d'évaluation. Ce taux comprend les services de la Sûreté du Québec et la voirie locale. Le taux pour le remboursement du 25 % du règlement d'emprunt du réseau des eaux usées qui est facturé à l'ensemble a été fixé à 0,0278/100 \$ d'évaluation, le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la SHQ qui est facturé à l'ensemble a été fixé à 0,0144/100 \$ d'évaluation et le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la borne sèche qui est facturé à l'ensemble a été fixé à 0,0229/100 \$

d'évaluation et le taux de remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour l'acquisition du tracteur-chargeur et accessoires qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0180 / 100 \$ d'évaluation.

Tarifs de compensation eaux usées :

Dépenses d'opérations : 339,93 \$ (1 unité)

Règlement d'emprunt
(moins 25 % chargé à l'ensemble) : 359,33 \$ (1 unité)

Concernant le tarif pour les ordures ménagères, la récupération et l'enfouissement, il a été fixé à 169,37 \$ par unité résidentielle. Le tarif de compensation pour la vidange de boues de fosses septiques a été fixé à 90,00 \$ pour la vidange des fosses septiques des résidences permanentes hors réseau et un montant de 45,00 \$ a été prélevé pour la vidange des fosses septiques des résidences saisonnières hors réseau.

RÉALISATION 2020

- Pavage d'une partie de la Route du Petit-Moulin et de la Route de l'Église (TECQ);
- Pavage d'une partie de la Route Centrale (RIRL);
- Aide financière pour le déménagement de la Bibliothèque municipale – Programme FRR – MRC de Kamouraska.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES PRÉVUES POUR 2021

- Creuser un puits pour amener de l'eau potable à l'édifice municipal;
- Refaire la toiture du garage municipal;
- Construction d'un nouveau bâtiment près de la Station d'épuration des eaux usées;
- Aide financière pour de nouveaux poteaux (14) et lumières au DEL avec le Programme FRR – MRC de Kamouraska;
- Pavage du Rang Ste-Barbe;
- Réouverture du Camp de jour;
- Nouvelle plateforme du site internet.

CONCLUSION

Le conseil municipal vous invite à prendre connaissance des séances audiovisuelles sur le site internet de la Municipalité et lorsque cela sera possible, d'assister en présentiel aux séances mensuelles afin de connaître les orientations et objectifs de la Municipalité. Au plaisir de vous y rencontrer.

Richard Caron, maire